



SERVICE LOGEMENT

2025

Rapport
Annuel

Table des matières

Table des matières	2
Introduction	3
I. Le contexte	4
1- Le public	4
2- Les mesures	4
2-1- Les Accompagnements Vers et Dans le Logement.....	4
3- L'équipe	6
4- Le fonctionnement du service	6
II- Bilan de l'activité de 2025 : chiffres et analyse	6
1- Les AVL Recherche.....	7
2- Les AVL Installation	10
3- Les ADL Maintien	13
4- Les diagnostics logement	13
5- Les IML mandat de gestion avec Soliha.....	15
6- Les IML en sous-location temporaire	16
7- Les IML.....	16
8- Les baux glissants DALO.....	17
III- Les interventions collectives.....	17
1- Les Actions collectives « 1.2 Toit »	18
2- Les permanences Logement.....	19
Conclusion	20

Introduction

L'association ARIES accompagne, sur le territoire du Genevois français et de la Vallée de l'Arve, les personnes en situation de précarité, quels que soient leur âge et leur situation administrative. Elle propose ainsi des services adaptés à chacun : hébergement d'urgence, d'insertion, répondant à des problématiques de santé non compatibles notamment avec une vie à la rue et des dispositifs d'accès au logement et à la santé.

Le Service Logement intervient sur le Genevois français et dans la Vallée de l'Arve. Ce service existe depuis 2011. Il propose un accompagnement spécifique, centré sur la problématique du logement, aux personnes ou aux ménages rencontrant des difficultés dans l'accès ou le maintien du logement. Il exerce différentes mesures, toujours prescrites par le Service d'Intégration d'Accueil et d'Orientation (SIAO) : des diagnostics logement, des Accompagnements Vers et Dans le Logement (AVDL), de type « recherche », « installation » ou « maintien », des Baux Glissants (BG) dans le cadre du Droit Au Logement Opposable (DALO) ou de l'Inter- Médiation Locative (IML). L'équipe éducative du service logement propose également des actions collectives, dans les locaux de certains de partenaires, à destination de personnes non prises en charge par le dispositif, mais qui rencontrent des difficultés de logement.

Dans une première partie, nous vous présenterons donc le contexte général des interventions du service logement d'ARIES ; définition plus précise des mesures évoquées ci-dessus, présentation de l'équipe éducative qui les exerce, du public et du fonctionnement du service. La seconde partie sera consacrée au bilan chiffré et analytique de l'année 2025.

I. Le contexte

1- Le public

Le service logement propose un accompagnement social de proximité, destiné aux personnes ou aux ménages en précarité de logement, orientés par les référents sociaux, via le SIAO. Pour autant, les profils peuvent être variés : personnes isolées, familles nombreuses ou monoparentales, de tout âge, en emploi ou non, rencontrant des problématiques de gestion budgétaire, de santé ; problèmes somatiques, fragilités psychiques, liées à des addictions...

2- Les mesures

Le service logement propose différents types d'accompagnements individuels, reposant tous sur la libre adhésion des personnes ou des ménages.

2-1- Les Accompagnements Vers et Dans le Logement

Les mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement, d'une durée de 12 mois, sont éventuellement renouvelables si besoin. Il en existe 3 types.

➤ Les Accompagnements Vers le Logement (AVL) nommés « Recherche » :

L'AVL Recherche est destiné à accompagner la personne ou le ménage dans la définition de son projet d'hébergement ou de logement, à lever les freins à la réalisation de ce projet, et à préparer l'accès à l'hébergement ou au logement en la/le soutenant à la réalisation des démarches nécessaires.

➤ Les Accompagnements Vers le Logement nommés « Installation » :

L'AVL Installation vise à accompagner la personne ou le ménage dans les différentes démarches liées à l'emménagement, à la/le soutenir dans l'appropriation de son logement, de son environnement et de son statut de locataire ; incluant la compréhension des droits et devoirs et des obligations administratives et budgétaires.

➤ Les Accompagnements Dans le Logement (ADL) nommés « Maintien » :

L'ADL est destiné aux personnes ou aux ménages logés en résidence sociale ou dans le parc public, qui se retrouvent en difficulté dans le maintien de leur logement en raison notamment d'impayés ou de conflits ; avec le voisinage et/ou le bailleur, sans être dans une procédure d'expulsion avancée. L'objectif est de les aider à régulariser la situation et de rendre leur maintien dans le logement possible.

Ces trois mesures sont mises en œuvre pour une durée de 12 mois, renouvelables selon l'évolution de la situation.

➤ **Les Baux Glissants DALO ou l'Intermédiation Locative**

Le service logement propose un accompagnement renforcé et global aux personnes cumulant d'importantes difficultés sociales ou ayant connu un parcours locatif précaire afin de sécuriser leur accès au logement de droit commun. Dans ce cadre, la personne ou le ménage occupe initialement le logement via un contrat de sous-location ; ARIES étant alors le locataire. Si les droits et devoirs du sous-locataire sont respectés, le bail glisse alors au nom du ménage au bout de 12 mois. Néanmoins, nous poursuivons notre accompagnement pendant encore quelques mois ; de 2 à 4, le temps que la situation administrative liée au glissement du bail soit régularisée.

De plus, le service logement dispose de 2 logements mis à disposition par les communes d'Annemasse et de Neydens et de 2 autres par un particulier, nous permettant d'accueillir des personnes ou des ménages sans solution d'hébergement et souhaitant un accompagnement social de proximité pour définir leur projet hébergement et ou logement. Il s'agit donc d'un « **IML en sous-location temporaire** » avec un accompagnement social similaire, mais le bail ne pouvant glisser, un travail sur le relogement est intégré dès le début de la mesure.

Dans ce cadre, nous exerçons également des « **IML en mandat de gestion** » avec Soliha. C'est une mesure d'une durée de 24 mois, qui peut être interrompue avant terme si l'autonomie de la personne ou du ménage est avérée, mais qui peut être à nouveau sollicitée en cas de difficultés, dans la limite des 24 mois, comme le stipule la convention établie entre Soliha et notre association. Dans ce dispositif, Soliha assure la gestion locative des logements, tandis que le service logement propose un accompagnement social de type AVL Installation. En effet, la personne ou le ménage est locataire en titre auprès de Soliha et bénéficie d'un suivi avec le service visant à soutenir l'appropriation du logement, la prise en compte des droits et devoirs du locataire et le développement de leur autonomie.

➤ **Le diagnostic logement :**

Le diagnostic logement est une mesure ponctuelle destinée uniquement aux personnes ou aux ménages ayant déposé un recours DALO. Il vise à identifier les freins éventuels ou les capacités de la personne ou du ménage à occuper un logement de manière autonome et/ou à déterminer le besoin éventuel d'accompagnement pour une future installation. Le diagnostic s'intéresse particulièrement au parcours locatif de la personne et fait l'objet d'un compte-rendu détaillé transmis à la Commission de Médiation (COMED) afin de soutenir la prise de décision concernant le recours DALO.

3- L'équipe

L'équipe éducative du service logement d'ARIES est dirigée par le Directeur Adjoint des services extérieurs et une cheffe de service (CSE) ; qui a pris ses fonctions en octobre 2024. Initialement, l'équipe éducative est composée de 6 professionnels, représentant 5,5 ETP, dont 0,5 ETP consacrés à la coordination du service. Si ces derniers sont tous qualifiés, ils peuvent avoir suivi différentes formations du secteur social ; éducateur spécialisé, assistant social, conseiller en économie sociale et familiale.

4- Le fonctionnement du service

Le service logement dispose de locaux qu'il partage avec l'ensemble des services extérieurs sur chaque territoire ; soit un bureau à Bonneville et un autre à Annemasse.

L'équipe éducative intervient en journée, du lundi au vendredi. Mais les horaires ne sont pas fixes, cette dernière devant faire preuve de souplesse afin de favoriser la rencontre avec les personnes accompagnées.

Aussi, il en est de même concernant les modalités d'intervention. Il en existe ainsi plusieurs : rendez-vous au bureau, visites à domicile, accompagnements extérieurs, ou rencontres dans un lieu moins formel si cela permet plus de sécurité à la personne ou au ménage accompagné.

Les réunions d'équipe ont lieu une fois par semaine en présence de la cheffe de service et du directeur adjoint au besoin. Elles permettent l'attribution des mesures aux travailleurs sociaux, l'analyse de notre fonctionnement et des situations. L'équipe dispose également de séances d'analyse de la pratique professionnelle (APP) une fois par mois, animées par un intervenant extérieur.

II- Bilan de l'activité de 2025 : chiffres et analyse

Dans un premier temps, une approche globale est proposée afin de rendre compte du volume d'activité du service sur l'année 2025. Cette lecture synthétique repose sur le nombre d'orientations, de mesures en cours et de mesures clôturées enregistrées.

Dans un second temps, l'analyse se concentra sur les personnes orientées au cours de l'année 2025. Ce périmètre permet d'identifier les prescripteurs ainsi que les secteurs géographiques concernés. Les données sociales et de logement ne sont volontairement pas analysées à ce stade, certaines situations n'ayant pas encore fait l'objet d'un démarrage effectif de mesure ou d'une évaluation complète.

Enfin, une analyse plus approfondie sera consacrée aux mesures clôturées en 2025. Ce périmètre permet d'observer de manière plus fiable l'évolution des situations entre le début et la fin de l'accompagnement, tant sur les profils sociaux que sur les parcours résidentiels. Cette partie analyse également l'atteinte des objectifs et les modalités de fin de mesure, y compris les éventuels arrêts avant terme.

Par ailleurs, l'année 2025 a été marquée par un contexte organisationnel contraint, lié à un turnover important au sein de l'équipe et à des difficultés de recrutement. Ces éléments ont eu un impact sur les délais de mise en œuvre des accompagnements, sur l'adhésion de certains ménages et sur certaines réorientations vers d'autres opérateurs. Dans ce contexte, l'attribution des mesures s'est faite de manière progressive et priorisée, notamment en faveur des dispositifs d'AVL Installation. Les mesures annulées n'ont pas été intégrées aux analyses détaillées, les informations disponibles n'ayant pas toujours pu être vérifiées de manière fiable.

Ainsi, avant de détailler les statistiques mesures par mesure, nous pouvons déjà dire qu'en 2025, nous comptabilisons un total de **278 mesures** d'accompagnement, **dont 172 ont été clôturées et 34 annulées**.

1- Les AVL Recherche

En 2025, 64 mesures d'AVL Recherche ont été comptabilisées dans la file active, dont 41 orientations et 46 clôtures. Parmi ces clôtures, 12 correspondent à des annulations ; l'analyse porte donc sur 34 mesures effectivement mises en œuvre.

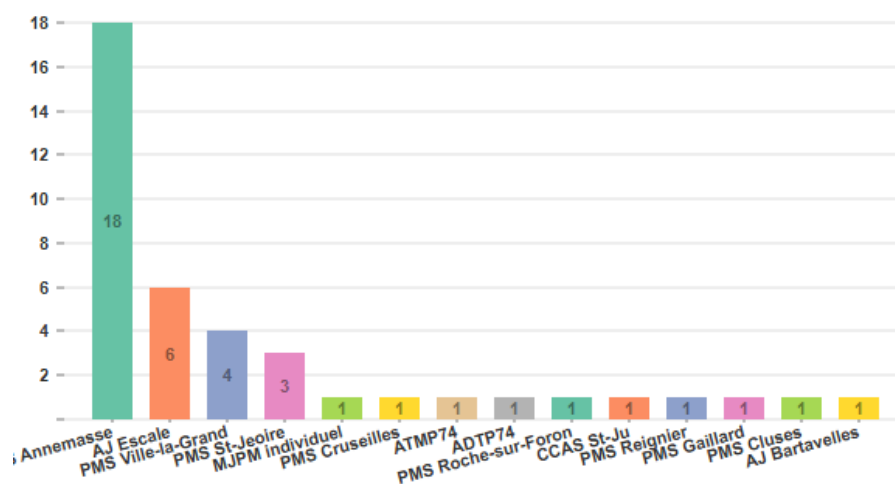
Parmi les 34 mesures actives, 23 ont été arrêtées avant leur terme initial. Ces arrêts anticipés s'expliquent par des situations variées : 8 relèvent d'une non-adhésion des ménages, 5 d'une attribution de logement intervenue avant le délai normalement prévu d'un an d'accompagnement, 4 d'une orientation vers un hébergement d'urgence de type CHRS entraînant une reprise de l'accompagnement par les structures accueillantes. À cela s'ajoutent 3 changements de territoire, une entrée en intermédiation locative (IML) et une orientation vers un hébergement d'insertion. Ces éléments montrent que les arrêts avant terme ne traduisent pas uniquement des difficultés d'adhésion, mais également des évolutions rapides de situation ou des relais vers des dispositifs plus adaptés.

Malgré ces interruptions, l'évaluation globale des accompagnements reste positive : pour 15 mesures, les objectifs ont été atteints et pour 9 partiellement atteints, soit plus de 65 % des situations. Les objectifs partiellement atteints s'expliquent notamment par des attributions de logement non encore effectives au moment de la clôture. Les situations où les objectifs ne sont pas atteints sont majoritairement liées à une absence d'adhésion des ménages.

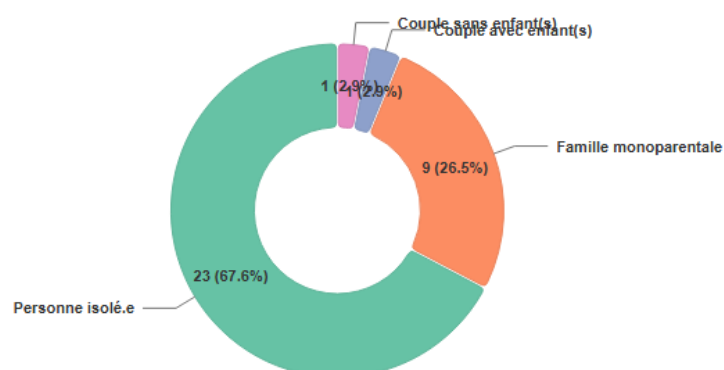
Sur les 41 orientations enregistrées ; dont 36 sur le secteur du Genevois et 5 sur la vallée de l'Arve, 4 font suite à un diagnostic logement réalisé par notre service. Pour rappel, ce diagnostic est sollicité pour des ménages ayant déposé un dossier DALO : il permet de retracer le parcours locatif, d'identifier les freins ou les capacités d'accès au logement autonome et de proposer des orientations adaptées. Ces diagnostics ont notamment conduit à la préconisation d'un AVL Recherche lorsque le projet de logement ou d'hébergement nécessitait d'être clarifié ou davantage défini, en raison d'éléments insuffisamment connus du parcours des ménages. L'AVL Recherche, par son accompagnement de proximité et dans la durée, permet alors de recueillir les informations nécessaires et d'affiner les orientations. Ils ont également permis de préparer certaines entrées dans les lieux, notamment dans le cadre de baux glissants.

➤ Les prescripteurs :

Les prescripteurs sont majoritairement les PMS, qui représentent plus de 70 % des demandes. Les orientations émanant d'autres partenaires sont plus limitées. Cette situation peut s'expliquer par une visibilité réduite du dispositif auprès des différents acteurs du social, en lien avec un contexte organisationnel contraint ayant restreint la possibilité d'organiser ou de renouveler des temps de rencontres partenariales. Cette moindre présence auprès d'un réseau élargi a pu contribuer à la baisse des sollicitations hors PMS, tandis que la demande portée par les PMS demeure soutenue.



➤ La situation familiale :



L'analyse des compositions familiales des 34 mesures clôturées montre une majorité de personnes isolées, avec 23 ménages concernés, soit plus de 67 % du public. Les familles monoparentales représentent 9 ménages (plus de 26 %), confirmant leur vulnérabilité particulière face aux difficultés d'accès au logement. Les couples sont peu représentés, avec 2 couples avec enfants et 2 couples sans enfant.

➤ **La situation professionnelle :**

Concernant la situation professionnelle en début de mesure, 17 ménages étaient sans emploi, 11 en emploi, 4 en retraite et 2 en situation de handicap ou d'invalidité. En fin de mesure, on observe une légère augmentation du nombre de ménages en emploi, sans évolution significative. Ces données confirment que l'AVL Recherche, centré sur l'accès au logement, n'a qu'un impact indirect sur l'insertion professionnelle.

➤ **La situation de logement :**

S'agissant des situations de logement en début de mesure, 8 ménages étaient hébergés chez des tiers et 7 au sein de leur famille, soit plus de 45 % des situations. Par ailleurs, 6 ménages étaient sans domicile fixe, un chiffre plus élevé que les années précédentes, traduisant une augmentation des situations de grande précarité parmi le public orienté vers l'AVL Recherche.

Situation avant le début de mesure	Nb	%
Hébergement chez un tiers	8	23.5 %
Hébergement chez la famille	7	20.6 %
Sans domicile fixe (rue)	6	17.6 %
Squat	3	8.8 %
Location non déclarée	2	5.9 %
Hôtel / Appart hôtel	2	5.9 %
Hébergement d'urgence (115)	2	5.9 %
Camping-car / Caravane / Véhicule	2	5.9 %
Squat/Hébergement de fortune	1	2.9 %
Logement privé	1	2.9 %

Situation en fin de mesure	Nb	%
Hébergement chez un tiers	7	20.6 %
Logement social	6	17.6 %
Sans domicile fixe (rue)	5	14.7 %
Logement IML	4	11.8 %
Hébergement d'urgence (115)	4	11.8 %
Hébergement chez la famille	4	11.8 %
Prison	1	2.9 %
Location non déclarée	1	2.9 %
Hôtel / Appart hôtel	1	2.9 %
Camping-car / Caravane / Véhicule	1	2.9 %

En fin de mesure, les situations de logement évoluent de manière contrastée. Cinq ménages ont accédé à un logement social et quatre ont été orientés vers le dispositif d'intermédiation locative en sous-location temporaire. Quatre ménages ont été orientés vers un hébergement d'urgence ; pour certains, l'accès au logement à plus long terme a néanmoins été défini et des démarches engagées. Enfin, 11 ménages demeurent hébergés chez des tiers ou de la famille. Pour la majorité d'entre eux, les démarches ont été finalisées et ils sont en attente d'une attribution effective de logement social. Les accompagnements n'ont pas été renouvelés, les ménages étant en capacité de répondre aux propositions ou bénéficiant d'un relais par une assistante sociale.

2- Les AVL Installation

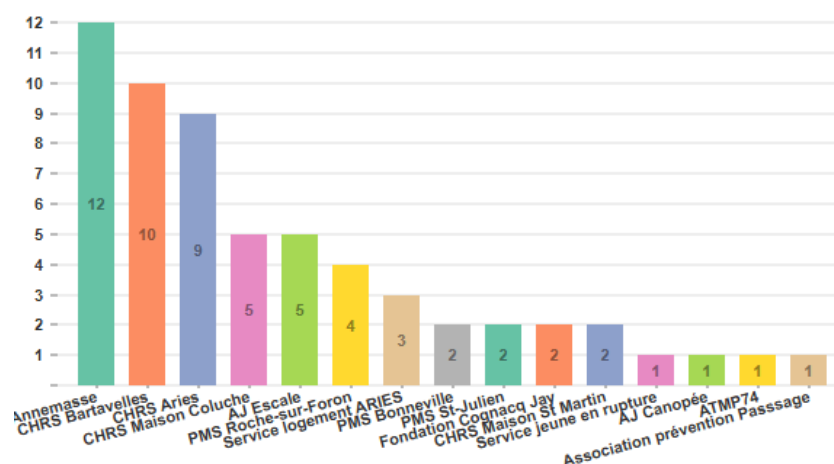
Au cours de l'année 2025, 126 mesures d'AVL à l'installation ont été recensées au sein de la file active. Parmi celles-ci, 70 orientations ont été enregistrées et 95 accompagnements ont été clôturés. L'analyse porte sur 78 mesures effectivement mises en œuvre, parmi lesquelles un seul renouvellement a été nécessaire, ce qui témoigne globalement d'une durée d'accompagnement adaptée aux besoins identifiés.

Sur les 78 accompagnements mis en œuvre, 55 ont été arrêtés avant leur terme initial. Ce chiffre doit toutefois être nuancé : pour 33 ménages, l'arrêt anticipé s'explique par l'acquisition rapide de l'autonomie attendue. En revanche, 20 arrêts sont liés à une perte d'adhésion des ménages. Les ménages identifient souvent l'AVL principalement comme un soutien aux premières démarches d'emménagement, moins comme un accompagnement dans la durée visant l'autonomie et le maintien dans le logement.

Malgré ces arrêts anticipés, l'évaluation globale des accompagnements demeure positive : pour la majorité des mesures, les objectifs ont été atteints (54) ou partiellement atteints (16). Ces résultats soulignent l'impact favorable des accompagnements, tout en mettant en évidence la nécessité de clarifier davantage les attentes et le cadre de l'intervention dès le démarrage.

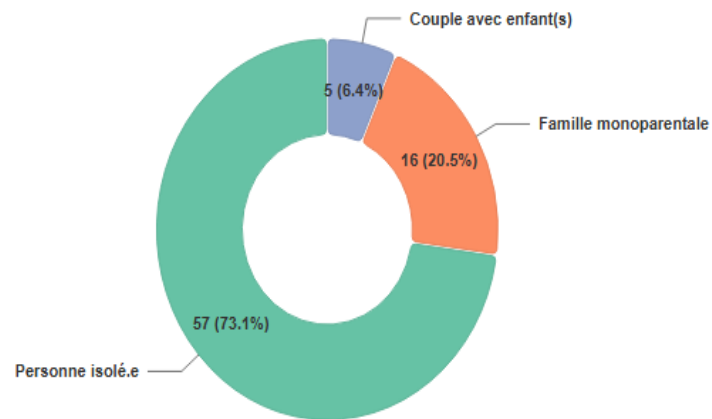
Parmi les 70 orientations enregistrées, 8 mesures font suite à un diagnostic logement réalisé par notre service, confirmant le rôle d'évaluation en amont assuré par l'équipe. La majorité des orientations concerne le secteur du Genevois, avec 49 mesures, contre 21 sur le secteur de l'Arve.

➤ Les prescripteurs :



Concernant les prescripteurs, la majorité des orientations provient des PMS, comme pour les AVL Recherche. Si l'accompagnement en PMS couvre un champ d'intervention large, il s'inscrit souvent dans une logique moins intensive, ce qui peut expliquer le recours à l'AVL pour soutenir des situations plus fragiles, notamment au moment clé de l'installation en logement.

➤ **La situation familiale :**



L'analyse des profils sociaux parmi les mesures clôturées montre une forte représentation des personnes isolées, avec 57 ménages concernés, soit plus de 70 % du public accompagné, et 16 familles monoparentales (environ 20 %). Les couples sont peu représentés, comme en AVL Recherche.

➤ **La situation professionnelle :**

S'agissant de la situation professionnelle en début de mesure, 49 ménages sont en emploi, soit plus de 60 % du public accompagné. Les emplois occupés sont toutefois souvent précaires ou à temps partiel, générant une instabilité susceptible de fragiliser l'accès au logement. Par ailleurs, 24 ménages sont sans emploi et moins de 10 % relèvent de situations de retraite, d'invalidité ou assimilées.

En fin de mesure, la situation professionnelle évolue peu. Contrairement aux années précédentes, l'accès au logement n'a pas constitué un levier significatif de réinsertion professionnelle.

➤ **La situation de logement :**

En début de mesure, la majorité des ménages se trouvait en situation de mise à l'abri : 23 ménages étaient hébergés chez des tiers, 16 sortaient de CHRS, 7 d'hébergement d'urgence. Le nombre limité de personnes sans domicile fixe (4 ménages) s'explique par une orientation prioritaire de ce public vers des dispositifs d'urgence ou d'aller-vers.

Situation avant le début de mesure	Nb	%
Hébergement chez un tiers	23	29.5 %
CHRS	16	20.5 %
Hébergement d'urgence (115)	7	9 %
Foyer de l'enfance / MECS	6	7.7 %
Sans domicile fixe (rue)	4	5.1 %
Résidence Sociale	4	5.1 %
Hébergement chez la famille	4	5.1 %
Location non déclarée	3	3.8 %
LHSS / ACT / FAM	2	2.6 %
Hôtel / Appart hôtel	2	2.6 %
Camping-car / Caravane / Véhicule	2	2.6 %
Squat	1	1.3 %
Logement social	1	1.3 %
Logement privé	1	1.3 %
Logement en sous-loc temporaire (asso)	1	1.3 %
Accueil Mère Enfant	1	1.3 %

Situation en fin de mesure	Nb	%
Logement social	70	89.7 %
Résidence Sociale	3	3.8 %
Pension de famille / Résidence Accueil	3	3.8 %
Sans domicile fixe (rue)	1	1.3 %
Hébergement chez la famille	1	1.3 %

En fin de mesure, l'évolution des situations de logement apparaît globalement positive : 76 ménages se maintiennent en logement ou en hébergement durable (pension de famille, résidence sociale). Une personne est retournée à la rue et une autre a été réorientée vers un hébergement, le logement autonome ne s'étant pas révélé adapté. Ces situations demeurent marginales et confirment l'impact favorable de l'accompagnement sur la stabilisation résidentielle.

3- Les ADL Maintien

En 2025, deux mesures d'ADL ont été comptabilisées dans la file active du service et concernaient le secteur du Genevois. L'une a été orientée au cours de l'année et est en cours d'accompagnement, tandis que la seconde, orientée l'année précédente, a été clôturée en 2025.

La mesure clôturée a été arrêtée au onzième mois, avant son terme initial, en raison d'une perte d'adhésion de la personne accompagnée. Cette orientation émanait de notre service, dans la continuité d'un accompagnement antérieur à l'installation. Malgré la mise en œuvre de démarches visant le traitement des dettes locatives, les engagements pris par la personne n'ont pas été tenus, ne permettant pas la poursuite de l'accompagnement. La mesure concernait une femme seule avec enfant.

La mesure en cours fait suite à une orientation de la Maison de l'Insertion et de l'Emploi (MIE). Elle concerne une personne en emploi, hébergée en résidence sociale, rencontrant des difficultés de maintien liées à des impayés locatifs. L'accompagnement vise la sécurisation du parcours résidentiel et la régularisation de la situation financière ; les démarches se poursuivent en lien avec les partenaires.

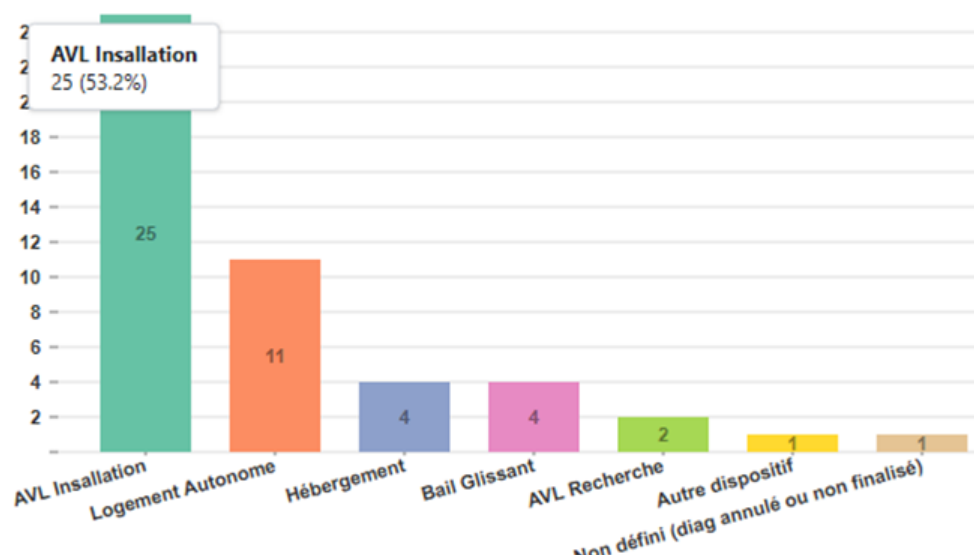
Le faible nombre de mesures d'ADL s'explique en partie par une identification tardive des situations relevant du maintien dans le logement. Celles-ci sont souvent repérées lorsque les difficultés locatives sont déjà installées, et relèvent alors davantage de mesures d'AVL Recherche dans un contexte de fragilisation du parcours résidentiel, limitant la mobilisation en amont des ADL dans une logique préventive.

4- Les diagnostics logement

Sur l'année 2025, 56 mesures ont été comptabilisées en file active. 5 diagnostics ont été orientés en 2024 mais réalisés en 2025. 51 orientations ont été enregistrées en 2025, dont 3 n'ont pas encore pu être réalisées en raison de leur réception en fin d'année.

La répartition géographique montre que 8 diagnostics concernent le secteur de l'Arve et 48 le Genevois. Ce volume plus important sur le Genevois s'explique par un nombre plus élevé de demandes de relogement, lié à une plus grande proximité avec les services et administrations. Le recours au DALO est moins fréquent sur l'Arve, où les relogements apparaissent plus rapides. Ce constat fait écho à l'analyse des AVL Recherche présentée précédemment.

Parmi les orientations reçues, 6 ont fait l'objet d'annulations pour des motifs variés : 2 refus d'adhésion et absence de rencontre avec le service, 1 annulation par le SIAO du fait d'une demande tardive et d'une décision déjà rendue par la COMED, 2 annulations liées à une attribution de logement avant passage en COMED et 1 absence sur le territoire.

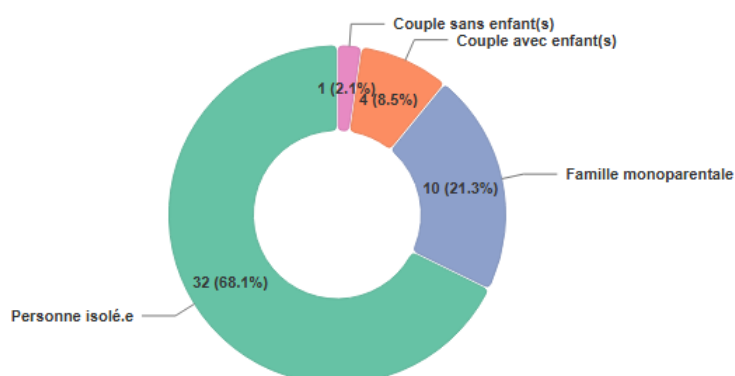


Au total, 47 diagnostics ont été réalisés. Ils ont majoritairement conduit à des préconisations d'AVL Installation. De nombreuses demandes initiales mentionnaient des orientations vers des baux glissants, souvent envisagés comme un levier de sécurisation financière ; toutefois, peu de conclusions ont effectivement orienté vers ce dispositif, dont les modalités restent encore peu connues de certains partenaires et nécessitent d'être mieux présentées. Pour l'une des situations, une préconisation de bail glissant a été associée à une AVL Recherche afin de préparer l'accès au logement.

2 diagnostics concernaient des ménages déjà reconnus prioritaires DALO. Ils ont été sollicités par la Direction Département de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DDETS) afin d'évaluer la pertinence de la mise en place d'un accompagnement à l'installation.

➤ La situation familiale :

L'analyse des profils confirme, comme pour les autres dispositifs, une majorité de personnes isolées et de familles monoparentales. Ce constat récurrent renforce l'hypothèse d'une précarité plus marquée pour les ménages disposant de moins de soutien familial ou conjugal.



➤ **La situation de logement :**

Hébergement chez un tiers	13	27.7 %
Sans domicile fixe (rue)	8	17 %
Logement privé	6	12.8 %
Location non déclarée	6	12.8 %
Hébergement chez la famille	3	6.4 %
Logement social	2	4.3 %
Hôtel / Appart hôtel	2	4.3 %
Hébergement d'urgence (115)	2	4.3 %
Expulsion	1	2.1 %
Hébergement d'insertion	1	2.1 %
Squat	1	2.1 %
Résidence Sociale	1	2.1 %
Expulsion locative (privé)	1	2.1 %

Concernant leurs situations de logement, celles-ci sont très diversifiées. On observe toutefois une proportion plus élevée de personnes sans domicile fixe par rapport aux autres situations. Ce constat fait écho aux données des prescripteurs, principalement constitués des accueils de jour, qui accompagnent majoritairement ce type de public.

5- Les IML mandat de gestion avec Soliha

Dans le cadre de l'activité IML en mandat de gestion menée avec SOLIHA, 6 mesures ont été suivies sur la période 2025 ; 2 orientations et 4 clôtures. Aucune annulation n'a été enregistrée. L'ensemble des mesures clôturées ont été arrêtées avant leur terme contractuel, fixé à deux ans par la convention. Les motifs de clôture anticipée sont très variés : autonomisation du ménage accompagné, relogement dans le parc social, non-adhésion du bénéficiaire et départ hors du territoire.

Concernant les orientations, l'une concerne le territoire du Genevois et l'autre celui de l'Arve. Une a été préconisée par notre service logement, l'autre par la Mission Locale de Cluses. Aucune ne faisait suite à un diagnostic logement préalable.

L'analyse des profils des mesures clôturées met en évidence des situations familiales diverses : deux familles monoparentales, un couple avec enfant et une personne isolée. Sur le plan professionnel, deux personnes étaient en emploi et deux sans emploi à l'entrée dans la mesure, situation restée inchangée à l'issue de l'accompagnement.

Avant l'entrée dans le dispositif, deux ménages provenaient du parc privé, un d'un squat et un d'un hébergement chez un tiers. À l'issue des mesures, deux personnes sont restées dans le logement IML en mandat de gestion, une a accédé à un logement social et, pour la dernière situation, la situation de logement n'est pas connue faute de nouvelles après la fin de la mesure.

6- Les IML en sous-location temporaire

En 2025, l'activité a porté sur 5 mesures actives ; 3 orientations et 1 clôture. Les 3 orientations concernaient le secteur genevois, sur lequel se situe l'ensemble des logements en sous-location temporaire du service (4 appartements : 2 à Annemasse, 1 à Gaillard et 1 à Neydens).

Ces orientations n'ont pas fait suite à un diagnostic préalable et ont été prescrites directement par nos services, conformément aux modalités validées avec le SIAO. Dans la pratique, l'accompagnement s'inscrit souvent dans la continuité de suivis déjà engagés, notamment auprès de ménages connus du service et précédemment accompagnés en AVL Recherche, favorisant la cohérence des parcours.

La mesure clôturée concernait une famille monoparentale avec un enfant à charge. D'une durée de deux mois, elle a été interrompue de manière anticipée en raison d'un relogement rapide dans le parc social. En amont de l'entrée dans le dispositif, la famille occupait un logement en sous-location non déclarée. La personne était en emploi au début comme à la fin de la mesure.

7- Les IML

Concernant le dispositif de bail glissant financé au titre de l'IML, 6 mesures ont été comptabilisées en file active en 2025, dont 1 orientation et 2 clôtures. Aucune annulation, aucun arrêt avant terme et aucune demande de renouvellement n'ont été constaté pour les mesures clôturées.

L'orientation concernait le secteur genevois et ne faisait pas suite à un diagnostic logement ; la mesure a été prescrite par le dispositif des Abri Grand Froid.

Les mesures clôturées concernaient deux personnes isolées, l'une retraitée et l'autre en situation de handicap, dont la situation personnelle est restée inchangée entre le début et la fin de l'accompagnement. Avant l'entrée dans le dispositif, l'une occupait un logement du parc social et l'autre un logement du parc privé.

À l'issue de la mesure, l'une des personnes est retournée à la rue, tandis que l'autre a pu accéder au statut de locataire en titre par le biais d'un glissement de bail. Aucune de ces situations ne relevait d'une attribution de logement au titre d'une reconnaissance DALO.

8- Les baux glissants DALO

Sur la file active, 12 baux glissants ont été réalisés, dont 4 clôtures et 2 orientations. Aucune annulation n'a été enregistrée. Parmi les orientations, l'une concernait le secteur de l'Arve et l'autre le Genevois. L'un des accompagnements a été préconisé à la suite d'un diagnostic logement réalisé par notre service ; le prescripteur était le CHRS Bartavelles.

Concernant les clôtures, aucune mesure n'a été arrêtée avant terme. La durée moyenne d'accompagnement est de deux ans. Trois ménages ont accédé au logement en étant reconnus prioritaires DALO. Les profils concernaient trois personnes isolées et une famille monoparentale.

En début de mesure, la situation professionnelle était la suivante : une personne en situation d'invalidité, une à la retraite, une en emploi et une sans emploi. Ces situations sont restées identiques à l'issue de l'accompagnement.

Concernant la situation résidentielle initiale, une personne était sous le coup d'une expulsion, une en hébergement d'urgence, une hébergée chez un tiers et une en CHRS. À l'issue de l'accompagnement, trois personnes ont pu accéder au statut de locataire en titre. Une personne a dû réintégrer un hébergement d'urgence, ne pouvant se maintenir dans le logement en raison d'une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF).

Nous tenons ici à souligner les difficultés rencontrées par notre service dans le cadre des baux glissants. En effet, nous soulignons un manque de connaissance des travailleurs sociaux intervenant notamment en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) autour des objectifs, conditions et attentes de cette mesure. Certains préconisent systématiquement un bail glissant à la sortie du CHRS, sans même envisager d'autres solutions ; telles une admission sur le dispositif « Un chez soi d'abord », un AVL Installation renforcé maillé à une prise en charge SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) ou SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) ... Il en est de même avec les bailleurs sociaux qui attendent parfois seulement une sécurisation financière ou qui pensent que l'accompagnement effectué par le service logement va déboucher sur une amélioration de la situation professionnelle des personnes.

III- Les interventions collectives

Le service logement d'ARIES mène différentes interventions collectives, toutes mises en œuvre au sein de structures partenaires. Certaines s'inscrivent dans une démarche partenariale élargie, notamment dans le cadre des actions « 1.2 Toit », tandis que d'autres sont portées directement par le service logement.

1- Les Actions collectives « 1.2 Toit »

Les actions collectives « 1.2 Toit », engagées en 2022, sont le fruit d'une collaboration entre le service logement, la Maison de l'Habitat et les bailleurs sociaux HALPADES et Haute-Savoie Habitat. Elles reposent sur un objectif de diffusion d'une information claire, accessible et adaptée aux publics en situation de précarité de logement, afin de favoriser la compréhension du parcours d'accès au logement social ainsi que des droits et obligations liés au statut de locataire. Ces interventions s'adressent à un public du bassin du Genevois confronté à des difficultés d'accès ou de stabilisation dans le logement.

Les interventions se déroulent au sein de différentes structures partenaires, parmi lesquelles l'accueil de jour l'Escale, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale Maison Coluche et ARIES, la résidence sociale Adoma, les Abris Grand Froid, la Mission locale d'Annemasse, le Centre communal d'action sociale d'Annemasse ainsi que l'association l'APRETO. Ces partenariats permettent de toucher des publics variés, notamment des personnes sans domicile ou en situation d'hébergement, ainsi que des personnes n'ayant jamais accédé à un logement autonome.

Les contenus abordés lors des interventions s'appuient sur deux supports pédagogiques sous forme de jeux complémentaires. Le premier est consacré à l'accès au logement social et permet d'aborder les démarches, les critères et le fonctionnement des dispositifs existants. Le second est centré sur « *apprendre à habiter* » et traite de manière concrète les droits et devoirs du locataire, ainsi que des aspects liés à la gestion administrative et budgétaire du logement. Chaque intervention est coanimée par deux professionnels issus de structures différentes et se déroule sur une durée maximale de deux heures.

Au cours de l'année, 25 interventions collectives ont été programmées. L'organisation de ces interventions s'est appuyée sur un planning en ligne permettant aux partenaires de s'inscrire selon leurs disponibilités. L'ensemble des structures partenaires a bénéficié d'au moins une intervention, certaines ayant accueilli jusqu'à trois séances. Les groupes constitués varient selon les lieux d'intervention.

Les interventions collectives, en complément des accompagnements individuels, constituent un outil adapté pour transmettre des informations complexes de manière accessible et favoriser une meilleure compréhension des démarches liées à l'accès et au maintien dans le logement. Les retours recueillis auprès des participants soulignent l'utilité des informations transmises et confirment l'existence d'un besoin important en matière d'accès à l'information, notamment concernant les droits et devoirs liés au logement. Ces actions apparaissent ainsi comme un levier pertinent de sensibilisation et de soutien à l'autonomisation des personnes. Toutefois, certaines difficultés ont été rencontrées en matière de mobilisation des publics, la participation variant selon les structures et les contextes d'intervention, ce qui nécessite une adaptation constante des contenus et des modalités d'animation.

2- Les permanences Logement

En parallèle, le service logement a initié en juin 2024 les permanences logement. Ce projet a pour objectif général de faciliter l'accès à l'information logement et de créer un relais pour les bénéficiaires en fin de prise en charge. Il vise à la fois à amener les personnes accompagnées par le service vers d'autres structures susceptibles de les soutenir dans leurs démarches à l'issue de l'accompagnement, et à apporter de l'information à un public non accompagné, à la suite des passages dans les locaux du service de personnes en demande d'informations.

Pour la mise en place de cette action, trois partenaires ont été ciblés sur le secteur du Genevois : l'Espace de Vie Sociale d'Annemasse, la Maison France Service de Saint-Julien et la Maison France Service de Gaillard. Ces structures ont été choisies car elles constituent un relais pertinent en fin d'accompagnement, lorsque le besoin de proximité dans le suivi est moins important et ne nécessite pas forcément l'appui d'une assistante sociale de secteur.

Les permanences, d'une durée de deux heures, se déroulent en accès libre dans les locaux des partenaires. Un quizz sert de support à l'animation et aborde trois thématiques : la recherche de logement, l'installation et l'occupation du logement. Ces interventions s'adressent à la fois aux personnes accompagnées par le service et aux bénéficiaires extérieurs, non accompagnés. Sur l'année, dix permanences ont été programmées, dont deux ont été réalisées.

L'analyse de cette action montre que les objectifs fixés n'ont pas été pleinement atteints. La forme et le fond des permanences ne semblent pas adaptés aux besoins et aux attentes des publics fréquentant ces structures. Les personnes présentes viennent principalement pour des démarches concrètes et ponctuelles et ne sont pas dans une logique de découverte ou d'information générale sur le logement.

Le support pédagogique utilisé et la durée des interventions n'ont pas suffi à susciter l'engagement, et les modalités d'organisation, qu'il s'agisse d'inscription préalable ou d'accès libre, n'ont pas eu d'impact notable sur la participation. Ces constats mettent en évidence la difficulté de mobiliser un public non accompagné en dehors du service et soulignent la nécessité de repenser les lieux, les formats et les modalités d'intervention afin de mieux répondre aux besoins réels des personnes. D'autant que du côté de l'équipe éducative, cela représente un temps de préparation conséquent, que les permanences soient effectives ou non ; rencontres partenariales, création d'outils, distribution de flyers...).

Conclusion

L'année 2025 a été marquée par une activité soutenue du service logement ARIES, dans un contexte social exigeant et un environnement organisationnel contraint. Avec 278 mesures comptabilisées sur l'année, le service confirme sa place centrale dans l'accompagnement des ménages en situation de précarité sur les territoires du Genevois et de la Vallée de l'Arve.

Malgré un turnover important et des périodes prolongées de sous-effectif, l'équipe a su maintenir une continuité de service et adapter ses priorités. Les dispositifs d'AVL, et en particulier les AVL Installation, ont constitué le cœur de l'activité et ont montré des résultats globalement positifs en matière de stabilisation résidentielle. Les diagnostics logement ont également confirmé leur pertinence comme outil d'évaluation en amont, permettant d'affiner les orientations et de sécuriser les parcours, notamment dans le cadre du DALO.

Ces éléments positifs doivent toutefois être mis en perspective avec plusieurs difficultés rencontrées en 2025. Les contraintes liées aux ressources humaines ont eu un impact sur les délais de démarrage des mesures, l'adhésion de certains ménages et la capacité du service à maintenir une dynamique partenariale élargie. Certaines modalités d'intervention ont ainsi montré leurs limites, en particulier les permanences logement, dont la fréquentation est restée faible et dont le format ne semble pas suffisamment adapté aux attentes des publics rencontrés, au regard du temps de préparation mobilisé par l'équipe.

À l'inverse, les actions collectives « 1.2 Toit » apparaissent comme un outil pertinent et reconnu, répondant à un besoin réel d'accès à l'information et de compréhension des enjeux liés au logement. Elles s'inscrivent dans une dynamique partenariale structurante, notamment avec la Maison de l'Habitat et les bailleurs sociaux, et constituent un complément cohérent aux accompagnements individuels.

Dans cette perspective, l'année 2026 pourrait être l'occasion de repenser l'organisation des actions collectives, avec un recentrage sur le développement et le déploiement des actions « 1.2 Toit » dans de nouveaux lieux et auprès de partenaires supplémentaires, tout en retravaillant, voire en arrêtant, le dispositif des permanences logement. La stabilisation de l'équipe depuis janvier 2026 constitue un levier essentiel pour consolider les pratiques, renforcer le travail partenarial et poursuivre un accompagnement adapté et sécurisé des parcours résidentiels des personnes accompagnées.